

# PRESSE ÉCRITE

## Rapport de fin de stage CONFIDENTIEL

(Destinataires : direction du CFJM, employeur et stagiaire)

**A renvoyer au CFJM selon le délai indiqué dans le mail accompagnant ce formulaire**

Nom et prénom du (de la) stagiaire :

Année de naissance :  Lieu de domicile :

Média(s) :  Début de stage en entreprise:

Volée :

Déjà inscrit(e) au Registre Professionnel ? OUI  NON

Si OUI, à quelle date ?  A quelle section d'impressum ?

Maître de stage (nom, prénom, média) :

### Pour les stagiaires mensualisés

1a. Dans quelles rubriques ou quels secteurs du média le (la) stagiaire a-t-il (elle) travaillé durant la période ?

### Pour les stagiaires libres

1b. Titres des principaux médias auxquels le (la) stagiaire a collaboré :

2. Le (la) stagiaire a-t-il (elle) exercé d'autres activités durant ce semestre (par exemple période au sein d'autres rédactions ou médias, formation spécifique, responsabilités particulières, etc.) ?

3. Précisions sur la nature des relations maître de stage / stagiaire (contacts réguliers, épisodiques, suivis, correction systématique du travail, etc.) :

4. Appréciations du maître de stage sur le travail du (de la) stagiaire pendant ce semestre (qualités particulières, lacunes à combler, etc.) :

### Presse écrite

5. Dans les domaines spécifiés ci-dessous, le travail du (de la) stagiaire considéré sur l'ensemble de la période appelle les qualifications suivantes :

**COCHER CE QUI CONVIENT, SVP (cliquer ou barre d'espace)**

	Très bien	Bien	Moyen	Faible	Insuffisant
<b>a) rédaction proprement dite</b> (langue, clarté, sûreté de l'information)	<input type="checkbox"/>				
<b>b) sûreté de l'information</b>	<input type="checkbox"/>				
<b>c) connaissances techniques de base.</b> (secrétariat, tri des dépêches, mise en page, titrage)	<input type="checkbox"/>				
<b>d) techniques particulières</b> (interview, reportage, enquête)	<input type="checkbox"/>				

**e) autres précisions :**

Remarques particulières du maître de stage :

Lieu et date :

SIGNATURE MAÎTRE DE STAGE

SIGNATURE STAGIAIRE

.....

.....

**ARTICLE 5 DE L'ACCORD SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES :** Deux fois par année et après avoir donné connaissance au stagiaire de ses appréciations, le maîtres de stage remet un rapport sur l'accomplissement du stage à la direction de la formation professionnelle, à l'éditeur (sauf pour les stagiaires libres) et au stagiaire. Ce rapport, établi sur une formule préparée par le CFJM, n'est pas communiqué à des tiers.